



COMITÉ CONSULTATIF SUR LE LOGEMENT ABORDABLE DANS LE PARC SHANNON

MANDAT

Le présent mandat a pour but de guider les activités du comité consultatif sur le logement abordable dans le Parc Shannon. Il se veut un document de référence présentant des informations de base, le but du comité, son code de conduite et les attentes à son égard.

CONTEXTE

Le Parc Shannon est un site d'environ 35 hectares (86 acres) idéalement situé à proximité du port d'Halifax. La Première Nation de Millbrook possède un terrain d'environ 3,6 hectares (9 acres) adjacent au parc. Ce dernier a été acquis par la Société immobilière du Canada CLC limitée (SIC) en 2014. En février 2023, le conseil communautaire de Harbour East – Marine Drive a approuvé l'entente d'aménagement permettant l'aménagement du site en tant que quartier résidentiel de 3 000 unités de logement comprenant des espaces commerciaux, des parcs et un réseau de transport actif. La SIC et la Première Nation de Millbrook travaillent en étroite collaboration à la planification et à l'aménagement du site afin de créer une collectivité harmonieuse.

Conformément à la stratégie de mobilisation publique de la Municipalité régionale d'Halifax (MRH), les membres du public ont été informés de l'entente d'aménagement proposée et leurs commentaires ont été recueillis dans le cadre d'un processus de mobilisation comprenant un sondage, la diffusion de renseignements sur un site Web, l'installation de panneaux sur le site et l'envoi de lettres aux résidents de la zone concernée. Les résultats du sondage et les présentations faites lors de l'audience publique du 2 février 2023 ont mis en évidence le besoin et le désir de la communauté d'intégrer des logements abordables au Parc Shannon. La SIC s'est engagée à faire en sorte qu'au moins 20 % des unités soient des logements abordables. Elle fera appel au comité consultatif sur le logement abordable dans le Parc Shannon pour obtenir des conseils en vue de la formation de partenariats avec des fournisseurs de logements abordables, et pour soutenir la construction et l'exploitation de tels logements dans le parc.

MEMBRES DU COMITÉ

Le comité doit comprendre un maximum de dix (10) membres ayant des connaissances et de l'expérience dans la recherche, la conception, la fourniture ou la gestion de logements abordables. L'effectif doit être diversifié en termes d'âge, de sexe, d'origine ethnique, d'expérience professionnelle et de formation, et d'expérience bénévole, le cas échéant. L'approbation finale des membres revient à la SIC.

Coprésidents du comité : Un (1) membre de la SIC + un (1) membre du comité (ne travaillant pas à la SIC).



BUT

Le présent mandat sert de document d'orientation au comité consultatif sur le logement abordable dans le Parc Shannon. Le comité guidera la SIC dans la coordination de partenariats avec des organismes qui construisent ou gèrent des logements abordables en vue de fournir au moins 20 % de logements abordables dans le Parc Shannon.

Principales responsabilités du comité

- Assister aux réunions régulières du comité consultatif sur le logement abordable dans le Parc Shannon.
- Représenter les intérêts des organismes respectifs et prendre en compte les besoins de la collectivité dans la conception et la mise en œuvre du plan visant à garantir des logements abordables au Parc Shannon.
- Afin de comprendre les possibilités et les besoins liés au projet, mettre à profit ses réseaux personnels et professionnels pour assurer la participation des membres de la collectivité, des promoteurs et des organismes travaillant dans le secteur du logement abordable.
- Maintenir la confidentialité. Des renseignements confidentiels peuvent être échangés lors des réunions. Pour éviter que des renseignements sensibles et confidentiels ne soient divulgués à l'extérieur du comité, tous les membres doivent signer des ententes de non-divulgaration avant la première réunion.
- Formuler une ou plusieurs recommandations visant à soutenir la SIC dans la fourniture permanente de logements abordables au Parc Shannon.
- Mener d'autres activités selon les besoins.

ATTENTES

Assiduité :

- Le comité consultatif tiendra ses réunions le premier jeudi de chaque mois, de 16 h à 18 h (heure de l'Atlantique). D'autres réunions peuvent être organisées au besoin.
- Il faudra peut-être reporter certaines réunions régulières; le cas échéant, elles seront reprogrammées selon la disponibilité des membres, à un moment où la plupart d'entre eux peuvent être présents.
- Les réunions se tiendront en personne dans les bureaux de la SIC (1791, rue Barrington, bureau 1510), à moins que le comité ne décide de se réunir virtuellement (par Microsoft Teams). Lors des réunions en personne, une option de participation virtuelle sera toujours proposée. Les membres doivent s'efforcer d'assister à toutes les réunions.

Ordres du jour :

- L'ordre du jour et les documents complémentaires de chaque réunion seront communiqués une (1) semaine à l'avance.



Préparation :

- Le temps de préparation d'une réunion pourra varier d'une réunion à l'autre, mais devrait être d'une (1) à trois (3) heures tout au plus.

Déroulement :

- Toutes les réunions seront animées par une personne tierce engagée par la SIC.
- Les procès-verbaux des réunions, y compris les points prioritaires, seront consignés par l'assistant ou l'assistante de réunion et communiqués dans la semaine suivant la réunion.
- Les réunions offriront un espace sûr pour exprimer ses idées, ses opinions et ses préoccupations.
- Les membres seront respectueux de leurs collègues et respecteront leurs opinions et leur temps de parole.
- Les membres devront exprimer leurs idées ouvertement et franchement au reste du comité.
- Toutes les actions et les décisions du comité doivent donner la priorité aux principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

Confidentialité :

- Les adresses courriel des membres seront communiquées au comité.
- La confiance et la confidentialité de l'information sont de la plus haute importance. Il se peut que des sujets sensibles soient abordés au cours des réunions; les membres doivent donc s'assurer de préserver la confidentialité des documents et des échanges, à moins que leurs collègues n'aient expressément consenti à leur diffusion.
- Pour éviter que des renseignements sensibles et confidentiels ne soient divulgués à l'extérieur du comité, tous les membres devront signer des ententes de non-divulgaration lors de la première réunion.

Durée :

- Le mandat devrait durer six (6) mois, avec une possibilité de renouvellement.
- Au terme du mandat, le comité devra soumettre un rapport de recommandation visant à soutenir la SIC dans la fourniture permanente de logements abordables au Parc Shannon.
- Si un membre se retire du comité, la SIC et le membre sortant s'affaireront à trouver un remplaçant issu du même organisme ou d'un organisme ayant un mandat similaire.

Date d'adoption : 30 avril 2024



Pour toute question ou préoccupation, veuillez communiquer avec la Société immobilière du Canada :

Danielle Muise, adjointe administrative, Immobilier – dmuise@clc.ca ou 902 223-7356
Heather Chisholm, directrice, Immobilier – hchisholm@clc.ca ou 902 229-7927